

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2023

Etaient présents à cette réunion, tous les administrateurs à l'exception de :

- Bruno BACUS donnant pouvoir à Pascal BAZET.
- Elise DEZAVELLE donnant pouvoir à Philippe GOETZMANN.

Jean-Paul LARGENTIER et Olivier HOUOT, administrateurs suppléants, sont excusés.

Approbation du dernier compte rendu de Conseil d'Administration

Le Président recueille la validation du projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 13 Décembre 2022 dernier. Le compte rendu du Conseil d'Administration du 13 Décembre 2022 est validé à l'unanimité.

Accords nationaux entre FNSEA-FNC-ETAT

Les grands accords nationaux, ont été signés le 1^{er} Mars dernier, lors du Salon de l'agriculture, par la FNC, la FNSEA et deux Ministres représentants de l'Etat.

Ces derniers reprennent notamment les engagements, de part et d'autre :

- Réduction de 20 à 30% de la surface de dégâts en 3 ans au niveau national. L'année de référence étant 2019.
- Reconnaissance de l'agrainage de dissuasion par le monde agricole qui pourra être maintenu et notamment durant la période automnale et hivernale. Il serait néanmoins suspendu du 15 Février au 31 mars.
- Délais de 3 ans pour réformer la Loi Chasse et l'indemnisation des dégâts
- Une enveloppe 60 Millions d'euros sur 3 ans sera accordée aux Fédérations Départementales.
- ...

La FNC et les FDC sont pour le moment dans l'attente de la traduction réglementaire des mesures de l'accord agricole.

Point sur le plan de résilience

Dans le cadre de la prise en charge de la différence entre le montant indemnisé 2021 et le montant indemnisé 2022, l'aide de l'Etat allouée à la FDC54 se porte à 186 642.78 €. 130 649.95 € ont déjà été perçus et le reliquat devrait être perçu courant du second semestre 2023. La FDC54 n'a malheureusement pas perçu exactement la somme associée à l'augmentation des prix. En effet, les

chiffres ont été calculés sur une base de prix bas, et la FDC54 a indemnisé les agriculteurs, après vote en CDI, sur une base de prix moyen. Néanmoins, la Fédération Nationale fait actuellement son possible pour que l'on puisse prétendre à l'indemnisation du delta non perçu, d'un montant d'environ 20 000€.

Le Président MASSENET fait par ailleurs, un retour sur le travail actuellement mené au sein de la FNC, pour déterminer les critères de répartition entre les FDC, pour les deux prochaines années.

Répercussion du plan de résilience sur la taxe à l'hectare

Après discussion, il apparaît au Conseil d'Administration que les chasseurs doivent profiter de la somme perçue, dans le cadre du plan de résilience cette année. Ainsi, pour une parfaite répartition, il apparaît que la meilleure façon d'allouer cette somme serait une réduction de la taxe à l'hectare. Cependant, cette somme doit-elle être allouée dans son entièreté ou partiellement ?

Après avoir débattu, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de proposer au vote de l'Assemblée Générale, que la somme de 186 642.78 € soit allouée dans son entièreté en réduction de la taxe hectare.

En cas de vote en ce sens, le Conseil d'Administration sera néanmoins vigilant à ce que certains chasseurs ne prennent pas cela comme un signal favorable à une augmentation des populations.

Taxe hectare

Suite au calcul de la taxe hectare, avec l'intégration de la somme perçue, dans le cadre du plan de résilience, le Conseil d'Administration, au vue des sommes finales exposées, décide à l'unanimité de ne pas mettre de plafond ni de plancher cette année.

La proposition au vote concernant la taxe à l'hectare, devant l'Assemblée Générale du 22 Avril prochain, sera donc la suivante :

Solution 1 : Pas d'allocation de la somme perçue dans le cadre du plan de résilience sur la taxe à l'hectare.

Solution 2 : Répercussion à la baisse, de la somme perçue dans le cadre du plan de résilience, en totalité sur la taxe à l'hectare.

Cotisations Fédérales

Conformément aux engagements pris lors de l'Assemblée Générale de la FNC d'Avril 2022, et devant les augmentations générales des prix, l'indice des prix à la consommation (hors tabac) étant réindexé pour la saison 2023-2024 à +4.3%, les cotisations fédérales ci-après seront proposées au vote de l'Assemblée Générale :

- Adhésion – part fixe : = **90.00 €**
- Adhésion – part variable : = **0.40 €**

- Timbre départemental : = **90.00 €**
- Timbre temp 3 jours : = **22.00 €**
- Timbre temp 9 jours : = **45.00 €**

Retour sur les prélèvements

Chevreaux : 9104 chevreaux ont été prélevés, c'est 238 têtes de plus que l'année dernière. Néanmoins, il faut nuancer ces chiffres. En effet, cela reste du déclaratif...

Sangliers : 8955 sangliers ont été prélevés, c'est 2091 têtes de moins que l'année dernière et 4011 qu'il y a quatre ans. Cette baisse des prélèvements est à corréliser à la baisse des surfaces détruites. Néanmoins, il reste des sangliers sur le département. Si les dégâts semblent pour le moment globalement maîtrisés, nous recevons quelques déclarations de dégâts notamment dans les semis de printemps.

Grands cervidés : 718 grands animaux ont été prélevés cette année, c'est 1 tête de plus que l'année dernière. Si les prélèvements globaux sont stables sur le département, il faut noter une baisse des prélèvements des coiffés (-27 têtes) et une augmentation des biches (+26 têtes). Il faut redoubler de vigilance quant à ce déséquilibre dans les prélèvements.

Par ailleurs, le Président MASSENET souhaite alerter les membres du Conseil, sur l'avenir fragile des grands animaux sur certains massifs. Des demandes à la baisse sur l'ouest du département sont notamment à réfléchir.

L'Administrateur Jonathan GUENAIRE, stipule que pour le Sud-est du département et plus particulièrement le massif du Donon, il faut être très vigilant quant à la forte baisse des populations sur le massif 27 et particulièrement sur le haut du massif. Les massifs 26 en légère augmentation et le massif 28, semblant stable, sont pour le moment moins préoccupants.

Les réunions préparatoires « cervidés » seront cette année d'une grande importance.

Police de la Chasse

Suite au constat de l'abandon progressif des missions liées à la police de la chasse par l'Office Français de la Biodiversité et devant les demandes d'interventions croissantes des chasseurs, il a été décidé lors du CA de Décembre dernier, la création d'un Groupe de Travail qui aura pour mission de dresser un diagnostic et de réfléchir aux possibles financements d'un service police de la Chasse élargi.

Ainsi, la commission s'est depuis réunie par deux fois en séance plénière, et une réunion entre le Vice-Président Philippe GOETZMANN et le Trésorier Patrice NONDIER s'est également tenue.

Par ailleurs, les interventions de Romuald GOLUCH, responsable du service Police de la Chasse de la Fédération et Jean-Pierre CALLAIS, Administrateur et élu en COMCOM, ont pu enrichir l'analyse.

Si la FDC souhaite se diriger vers une Police de la Ruralité au service des chasseurs et des communes, il faudra passer par l'embauche de personnes assermentées auxquelles il faudra faire passer les 5 modules au minimum de formation de gardes particuliers. En parallèle, le Vice-président GOETZMANN rappelle la nécessaire évolution de la législation pour donner davantage de pouvoir aux agents de développement.

L'Administrateur CALLAIS signifie qu'il est évident que les élus de COMCOM rencontrés semblent intéressés par notre projet. Une Police de la Ruralité apportant des solutions en termes de gestion des infractions environnementales, chiens errants, engins motorisés, dépôts sauvages (...) semblent en effet nécessaire et importante à mettre en place.

Restent deux interrogations : le financement et la façon de faire porter le projet. Deux solutions s'offrent à nous, une gestion uniquement fédérale ou une gestion par une association avec des partenaires multiples comme les COMCOMs, dans un Groupement d'Intérêt Economique par exemple. Il paraît alors nécessaire de faire intervenir une personne extérieure, un bureau d'études ou un avocat par exemple, afin de vérifier la faisabilité de notre projet au niveau financier, juridique et judiciaire.

De plus, la question de l'hébergement de cette Police et du coût associé, a aussi été abordée. L'Administrateur Jean-Pierre CALLAIS pense qu'il ne s'agit pas d'un réel problème et que des locaux en COMCOM pourraient être partagés.

Enfin, il faut apporter davantage de clarté à ce que l'on souhaite proposer aux chasseurs d'une part et aux communes de l'autre :

Pour les Chasseurs :

- Contrôle administratif des structures associatives cynégétiques (ACCA)
- Contrôle du respect du SDGC (sécurité, agrainage...)
- Lutte anti braconnage
- Lutte contre la destruction du bien d'autrui (mirador, aménagements...)
- Surveillance accrue d'un territoire (engins motorisés, chiens errants...)

Pour les communes et COMCOM :

- Lutte contre les infractions environnementales (destruction d'habitat...)
- Lutte contre les infractions liées à l'utilisation d'engins motorisés en zone non autorisée
- Lutte contre les infractions relatives aux chiens errants ou en divagation
- Lutte contre les dépôts d'ordures ou de déchets
- Lutte contre les feux sauvages

Le travail est ainsi à poursuivre, les prochaines étapes sont les suivantes :

- Création d'une fiche de poste reprenant les missions des futurs agents,
- Importante et nécessaire évolution simultanée des pouvoirs de police des agents assermentés, condition de la réussite du projet. La commission signifie qu'il paraît ainsi opportun d'attendre que les pouvoirs de ses agents soient étendus à davantage qu'un pouvoir de constat pour la mettre en place. Faute de quoi, nous augmenterions nos charges sans résultat probant pour nos adhérents,
- Montage de la convention avec les communes et détermination du tarif associé,
- Réfléchir sur le montage de ce service et sur l'aspect financier, judiciaire et juridique du projet (intervention d'un BE ou d'un avocat).

Le Vice-Président Philippe GOETZMANN prendra contact avec Jean-Michel DAPVRIL, du service juridique de la FNC afin d'apporter des réponses à l'aspect montage juridique.

Après débats, et afin de poursuivre ce travail, le Président Patrick MASSENET propose aux membres du Conseil d'Administration, d'interroger l'Assemblée Générale sur la validation du principe d'un élargissement du service Police de la Chasse, dans un premier temps.

Ainsi, l'une des résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale sera :

« Souhaitez-vous, renforcer le service Police de la Chasse par la mise en place d'une brigade d'agents de développement ? »

La poursuite du travail engagé dépendra donc de la validation ou non du principe par l'Assemblée Générale du 22 avril 2023 prochain.

Délégation pour ester en justice

Le Président MASSENET requiert la délégation du CA au Président MASSENET pour ester en justice dans les affaires suivantes :

- affaire en défense opposant la FDC54 au GF de la Reine devant le TA de NANCY,
- affaire opposant Hervé GENDEL (FC de Lay-Saint-Christophe) à Dominique MAROTTA devant le TC de NANCY, dans laquelle la FDC54 s'est portée partie civile.

Le Conseil d'Administration se prononce à l'unanimité en faveur de ces délégations au Président MASSENET pour ester en justice dans les 2 affaires citées ci-dessus.

Questions diverses

L'Administrateur Jonathan GUENAIRE rappelle son souhait que les demandes de pose et entretien de clôtures soient validées par l'Administrateur local, carte à l'appui.

Le Directeur signifie qu'il s'agit là, de la démarche habituelle, mais qu'il fera un rappel aux techniciens en ce sens.

L'ordre du jour étant écoulé, la réunion se termine à 19h15, et un repas est dégusté.

Le Président

Le Secrétaire

P. Massenet

M. Lorrain